

Préambule du programme de SES de la classe de seconde

Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010

L'enseignement d'exploration de sciences économiques et sociales en classe de seconde a pour objectif central d'ouvrir la culture des lycéens à de nouveaux champs disciplinaires que leurs études antérieures ne leur ont pas permis d'aborder. Cet enseignement vise à :

- donner à tous les élèves, qu'ils poursuivent ou non leurs études dans les séries ES ou STG, les éléments de base d'une culture économique et sociologique indispensable à la formation de tout citoyen qui veut comprendre le fonctionnement de l'économie et de la société dans laquelle il vit ;
- permettre aux élèves de découvrir une discipline scolaire nouvelle et contribuer ainsi à un choix éclairé de leur parcours de formation en cycle terminal ;
- faire acquérir aux élèves quelques notions et raisonnements essentiels en économie et en sociologie dans la perspective d'une poursuite d'études au lycée et au-delà dans l'enseignement supérieur : principalement des études en Économie et gestion, Droit, Sciences humaines et sociales, Institut d'études politiques, Classes préparatoires commerciales et Lettres-sciences sociales. Ces études débouchent sur des postes d'encadrement nombreux et variés aussi bien dans la fonction publique que dans le secteur privé.

Les objectifs d'apprentissage retenus pour cet enseignement d'exploration sont volontairement limités et ne doivent conduire à une étude exhaustive des notions et outils figurant dans le programme. Chaque thème est subdivisé en une série de questions simples dont l'étude sera conduite en deux temps : un premier **temps de sensibilisation** a pour objectif d'ancrer chaque question sur des données concrètes en partant de supports variés (jeux, études de cas, comptes rendus d'enquêtes, tableaux statistiques, graphiques, documents iconographiques et audiovisuels) ; un second temps d'**analyse** montrera aux élèves comment la mobilisation des notions, outils et modes de raisonnement spécifiques à la science économique et à la sociologie permet d'accéder à une meilleure compréhension des phénomènes étudiés.

Dans le cadre du programme, et sous réserve de respecter les objectifs fixés, les professeurs exerceront leur liberté pédagogique pour organiser leur progression de cours et adapter leurs méthodes de travail à leurs élèves. **Ils traiteront obligatoirement la première question de chacun des cinq thèmes et au moins huit questions sur les dix proposées** en respectant un équilibre temporel dans le traitement de chaque question. Ils s'efforceront de mettre les élèves en situation d'activité intellectuelle et veilleront à diversifier leurs dispositifs pédagogiques en développant notamment la recherche documentaire, l'utilisation de l'outil informatique et de l'Internet. L'élève sera ainsi placé dans une posture de recherche qui doit le conduire à se poser des questions précises, à formuler des hypothèses explicatives et à les confronter aux données empiriques. Dans tous les cas, les professeurs s'attacheront à organiser la réflexion des élèves et surtout à donner du sens aux apprentissages.